

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494**7 mai 2003****SOMMAIRE**

Amyma, S.à r.l., Luxembourg	23712	Insinger Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23687
Aran, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	23670	Insinger Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23688
Argre S.A., Münsbach	23704	Integrale Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	23669
Aubépines, S.à r.l., Luxembourg	23703	International Eico S.A., Luxembourg	23694
Balkan Beverages, S.à r.l., Luxembourg	23691	International Eico S.A., Luxembourg	23694
Balkan Beverages, S.à r.l., Luxembourg	23692	International Finance and Real Estate (I.F.R.) S.A., Luxembourg	23672
BDPX, S.à r.l., Dudelange	23672	Kohl Frères, S.à r.l., Hostert	23674
Beige Capital S.A., Garnich	23670	Kohl Frères, S.à r.l., Hostert	23675
Bel-Fa S.A., Luxembourg	23672	Kohl, S.à r.l., Hostert	23673
Bel-Fa S.A., Luxembourg	23672	Lorin S.A., Luxembourg	23671
Belval Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	23669	Luxmetalsistem S.A., Windhof	23703
Bodykicker Letzebuerg, A.s.b.l., Hesperange	23667	M.A.S. Import-Export, GmbH, Ettelbruck	23712
Bussy S.A., Luxembourg	23689	Medrom S.A., Luxembourg	23704
Bussy S.A., Luxembourg	23690	Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg	23668
CAC, S.à r.l., Mamer	23676	NDIF S.A., Luxembourg	23711
Caves Rommes, S.à r.l., Capellen	23684	Nikko Global Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	23704
Ceres S.A., Münsbach	23704	Nouf S.A., Luxembourg	23696
Ceria Finance S.A., Luxembourg	23710	Nova Comex Trade & Finance S.A.	23710
CIR International S.A., Luxembourg	23708	Novaba S.A., Luxembourg	23699
Cirtel International S.A., Luxembourg	23706	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23695
Coatings Re S.A., Münsbach	23698	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23696
Cofide International S.A., Luxembourg	23709	Optima Immobilière S.A., Differdange	23701
Cover Fin. Holding S.A., Luxembourg	23683	Ozone S.A., Luxembourg-Kirchberg	23697
Cover Fin. Holding S.A., Luxembourg	23683	Ozone S.A., Luxembourg-Kirchberg	23698
Cristallini Immobiliare S.A., Luxembourg	23708	P.F.H Lux S.A., Luxembourg	23688
DSA Consulting, S.à r.l., Strassen	23704	P.I. Eastern Europe S.A., Luxembourg	23667
Epi Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	23670	P.I. Eastern Europe S.A., Luxembourg	23667
(L') Escapade, S.à r.l., Dudelange	23675	P.I.M., S.à r.l., Participations Industrielles Management, Luxembourg	23705
(L') Escapade, S.à r.l., Dudelange	23675	P.I.M., S.à r.l., Participations Industrielles Management, Luxembourg	23705
Euro Tel Sat, S.à r.l., Luxembourg	23666	Passbiten, S.à r.l., Luxembourg	23703
Euro Tel Sat, S.à r.l., Luxembourg	23666	Petroleum Services Holding S.A., Windhof	23669
FIN Trade Lux S.A., Luxembourg	23690	Petroleum Services S.A., Windhof	23669
General Development Activities - G.D.A. S.A., Luxembourg-Kirchberg	23671	Profico, S.à r.l., Sandweiler	23708
Gozewijn S.A., Luxembourg	23701	Proloc S.A., Luxembourg	23690
Gozewijn S.A., Luxembourg	23701	Proloc S.A., Luxembourg	23690
Greca S.A., Luxembourg	23706	Prottime S.A., Luxembourg	23675
HDM Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23702		
HDM Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23702		
Immobilière Vauban S.A., Luxembourg	23702		

Providence Capital Ventures S.A., Luxembourg . . .	23668	Sunrise Medical (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Luxembourg	23712
RD&C S.A., Luxembourg	23686	Surface Holding S.A., Luxembourg	23705
RD&C S.A., Luxembourg	23686	Syberiusconsult S.A., Luxembourg	23678
Recamier S.A., Luxembourg	23711	Technodent, S.à r.l., Dudelange	23677
Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg	23702	Themark Holding S.A., Luxembourg	23671
(La) Roche Holding S.A., Luxembourg	23711	Themark Holding S.A., Luxembourg	23671
Sanne & Cie, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	23670	Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	23671
Sanne & Cie, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	23670	Valiant Finance S.A., Luxembourg	23707
Sasib Tobacco International S.A., Luxembourg . .	23707	Valiant Finance S.A., Luxembourg	23707
Senimmolux S.A., Luxembourg	23709	Vita Investments S.A., Münsbach	23692
Sicpa Commercial Inks Holding (Lux) S.A., Luxembourg	23706	VP International Holding S.A., Luxembourg	23703
SKS Group S.A., Mamer	23669	Wol S.A., Luxembourg	23710
Socal, S.à r.l., Luxembourg	23672		
Sterling Software (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	23693		

**EURO TEL SAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURO SAT, S.à r.l.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 90.636.

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Renato Mellano, commerçant, demeurant à I-12037 Saluzzo, 89, Via Spielberg.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée EURO SAT, S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 90.636,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 154 du 13 février 2003,

dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter la décision suivante:

Qu'il décide de modifier la dénomination de la société de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
EURO TEL SAT, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Mellano, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2003, vol. 886, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003.

F. Kessler.

(017718.3/219/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

**EURO TEL SAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURO SAT, S.à r.l.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 90.636.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003.

F. Kessler.

(017721.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

P.I. EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 46.547.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 13 janvier 2003

«Il est décidé d'attribuer à l'administrateur délégué, outre son pouvoir de signature individuelle tel qu'octroyé par décision du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2002, un pouvoir de cosignature obligatoire pour tous les actes engageant la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018048.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

P.I. EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 46.547.

Décision prise lors de l'Assemblée Générale de la société P.I. EASTERN EUROPE:

Augmentation du nombre de membres du conseil d'administration de 3 à 4.

Election de Monsieur Peter Aicher, directeur, demeurant à Latvia (Lettonie), comme nouveau membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour extrait conforme

P.I. EASTERN EUROPE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018049.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

BODYKICKER LETZEBUERG, Association sans but lucratif.

Siège social: Hesperange.

STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Stéphane Berscheid, fonctionnaire, demeurant à Mondorf-les-Bains, de nationalité luxembourgeoise
- M. Serge Eicher, employé privé, demeurant à Howald, de nationalité luxembourgeoise
- M. Alain Engelhardt, fonctionnaire, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise
- M. Olivier Genco, étudiant, demeurant à Alzingen, de nationalité italienne
- M. Claude Lamberty, étudiant, demeurant à Howald, de nationalité luxembourgeoise
- M. Markus Stegmann, étudiant, demeurant à Howald, de nationalité allemande

il a été constitué en date du 2 novembre 2002 une association sans but lucratif dont les statuts ont la teneur suivante:

Art. 1^{er}. L'association créée porte le nom de BODYKICKER LETZEBUERG et est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Elle a pour objet l'organisation d'évènements sportifs et extra sportifs dans le but de promouvoir les jeunes licenciés du Tennis Howald, association sans but lucratif.

Art. 3. Le siège de l'association se trouve dans la commune de Hesperange.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires:

a) Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique s'identifiant avec l'objet de l'association tel que défini à l'article 2, et ayant été admise par vote unanime du conseil d'administration sur présentation d'une demande supportée par deux membres de l'association.

b) Peut devenir membre honoraire toute personne physique que morale qui a apporté à l'association son appui moral ou matériel. Elle ne jouira pas du droit de vote aux assemblées générales et ne pourra pas faire partie du conseil d'administration.

Art. 6. La qualité de membre se perd par démission adressée au conseil d'administration, par exclusion pour non-paiement de la cotisation ou pour avoir contrevenu aux intérêts de l'association.

Art. 7. L'association est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par l'assemblée générale. Pourra poser sa candidature pour l'attribution d'un poste au conseil d'administration toute personne jouissant de la qualité de membre actif.

Art. 8. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs et de l'assemblée sont définis par les articles afférents de la loi précitée.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire détermine le nombre des membres du conseil d'administration à la majorité des deux tiers et le montant des cotisations, qui ne peut dépasser cent euros, par majorité simple.

Art. 10. Le conseil d'administration, constitué ordinairement d'au moins 5 membres, choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire, ainsi qu'un trésorier.

Art. 11. L'association se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Art. 12. L'assemblée générale se tiendra chaque année au mois de septembre. Une assemblée extraordinaire pourra être convoquée à tout moment par l'assemblée générale ou par un tiers des membres.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 14. En cas de dissolution, et après acquittement du passif, les fonds seront donnés au Tennis Club Howald, association sans but lucratif.

L'assemblée constitutive du 2 novembre 2002 a pourvu à l'attribution des postes du conseil d'administration qui est composé de la façon suivante:

Président: Stegmann Markus

Vice-Président: Lamberty Claude

Secrétaire: Genco Olivier

Trésorier: Eicher Serge

Membre: Berscheid Stéphane, Engelhardt Alain.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(017816.3/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

PROVIDENCE CAPITAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.069.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (21.721,73)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Signature.

(017266.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.533.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, Madame Denise Vervaet et Madame Joëlle Lietz pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

En remplacement de Monsieur Bernard Ewen, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une même période.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017382.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SKS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 63.882.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD08956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

S. Benamor.

(017300.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, Zoning Industriel Vulcalux.
R. C. Luxembourg B 63.219.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 18 avril 2003, réf. DSO-AD00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(017303.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

PETROLEUM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, Zoning Industriel Vulcalux.
R. C. Luxembourg B 50.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 18 avril 2003, réf. DSO-AD00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PETROLEUM SERVICES S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(017304.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

INTEGRALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 62.098.

—
Le bilan du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Gaspard

Directeur Général

(017306.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BELVAL IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 7, rue Pierre Claude.
R. C. Luxembourg B 82.113.

—
Le bilan et le compte profits et pertes 2001 de la société BELVAL IMMOBILIERE, S.à r.l., enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05264, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2003.

R. Schock

Le Gérant

(017418.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

ARAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 56.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(017307.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BEIGE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.
R. C. Luxembourg B 78.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(017308.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

EPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 30.174.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(017310.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SANNE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.173.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

SANNE & CIE, S.à r.l. (en liquidation)

Signatures

(017335.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SANNE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.173.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

SANNE & CIE, S.à r.l. (en liquidation)

Signatures

(017334.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

GENERAL DEVELOPMENT ACTIVITIES - G.D.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(017311.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

LORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 67.349.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(017328.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 45.340.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(017337.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

THEMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.848.

Les actionnaires de THEMARK HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 4 avril 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social a été transféré à 140 rue de Neudorf, Luxembourg.

THEMARK HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017344.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

THEMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.848.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signatures.

(017341.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BEL-FA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.369.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(017339.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BEL-FA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.369.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(017338.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BDPX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017348.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SOCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 24.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017349.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

INTERNATIONAL FINANCE AND REAL ESTATE (I.F.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.199.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2002:

1. Que Monsieur Manfred Loeb, demeurant rue Langeveld 21, B-1180 Bruxelles, président a été nommé administrateur de catégorie A;

2. Que Monsieur Eddy Dôme, directeur, demeurant à B-6600 Bastogne et Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers, ont été nommés administrateurs de catégorie B.

En remplacement de:

- Monsieur Thierry Demain
- Monsieur Georges Deitz
- Madame Sonja Linz

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017435.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

KOHL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

STATUTS

Im Jahre zweitausenddrei, am fünften März.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Herr Joseph Kohl, Landwirt, wohnhaft zu L-8834 Folschette, 36, rue Principale

2.- Herr Alphonse Kohl, Landwirt, wohnhaft zu L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

Diese Komparenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit landwirtschaftlichen Waren.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung KOHL, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Hostert.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Joseph Kohl, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Alphonse Kohl, vorgeannt, fünfzig Anteile	50

Total: ein hundert Anteile	100
----------------------------	-----

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unter Lebenden, ist die Genehmigung der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen, erfordert.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausenddrei.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ein tausend fünfundsiebzig Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Zeit ernannt:
Herr Alphonse Kohl, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kohl, A. Kohl, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 mars 2003, vol. 423, fol. 96, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. März 2002.

U. Tholl.

(900810.4/232/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2003.

KOHL FRERES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

L'an deux mille trois, le quinze avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joseph Kohl, cultivateur, demeurant à L-8834 Folschette, 36, rue Principale,

2.- Monsieur Alphonse Kohl, cultivateur, demeurant à L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée KOHL, S.à r.l., avec siège social à L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2003, en voie de publication au Mémorial.

II.- Ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

La dénomination de la société est modifiée et sera dorénavant KOHL FRERES, S.à r.l.
Suite à cette résolution l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:
«Die Gesellschaft führt die Bezeichnung KOHL FRERES, S.à r.l.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- €).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Kohl, A. Kohl, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 avril 2003. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 avril 2003.

U. Tholl.

(900810.7/232/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2003.

KOHL FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 15 avril 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

U. Tholl.

(900811.3/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2003.

L'ESCAPADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017343.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

L'ESCAPADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

(017342.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

PROTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.045.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société PROTIME S.A. et LCF ROTHSCHILD CONSEIL le 3 novembre 2000, dont extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 10 janvier 2001 portant sur le domicile L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, prend fin unilatéralement le 1^{er} avril 2003.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour le Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017479.2/817/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

CAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 45, rue de Baerendall.

R. C. Luxembourg B 92.578.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Carlos Alberto Carvalho de Albergaria, gérant de société, demeurant à L-3230 Helmsange, 30, rue Prince Henri.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAC, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la pose et le commerce de châssis en aluminium et de stores ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents parts (500 parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) *La cession entre vifs:*

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) *La transmission pour cause de mort:*

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le 1^{er} janvier pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Carlos Alberto Carvalho de Albergaria, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Zeferino Ferreira Rodrigues, gérant de société, demeurant à L-3230 Helmsange, 30, rue Prince Henri, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Carlos Alberto Carvalho de Albergaria, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants pour tout montant supérieur ou égal à EUR 1.250,- et par la signature d'un des deux gérants pour tout montant inférieur à EUR 1.250,-.

3. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8212 Mamer, 45, rue de Baerendall.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C.A. Carvalho De Albergaria, Z. Ferreira Rodrigues, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, vol. 16CS, fol. 84, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2003.

P. Bettingen.

(014234.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

TECHNODENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 19.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017351.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SYBERIUSCONSULT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 92.925.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the ninth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Gabriel Stelloo, company director, residing in Heerbaan 34, B-2970 Schilde, here represented by Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on April, 3rd, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. n° 5967,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, prenamed, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of SYBERIUSCONSULT S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 3rd Monday of June at 9.00 a.m. and for the first time in 2004.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2003.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand nine hundred euros (1.900.- EUR).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Gabriel Stelloo, prenamed, three hundred and nineteen shares	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and twenty shares	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2nd Floor (c/o Charles Kaufhold, Avocat, Domiciliation).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. n° 5966,

b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI, R.C. n° 90925.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI, R.C. n° 303554.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gabriel Stelloo, administrateur de société, demeurant à Heerbaan 34, B-2970 Schilde, ici représenté par Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. 5967,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SYBERIUSCONSULT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} lundi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2003.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Gabriel Stelloo, prénommé, trois cent dix-neuf actions	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2ème étage (c/o Charles Kaufhold, Avocat, Domiciliation).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. n° 5966,

b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, R.C. 90925.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, R.C. 303554.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 40, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

G. Lecuit.

(017960.3/220/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

COVER FIN. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.342.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD04947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature.

(017616.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

COVER FIN. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.342.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 14 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 4 mars 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD04948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017614.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

CAVES ROMMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8320 Capellen, Zone Industrielle Hireboesch.
R. C. Luxembourg B 32.926.

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Rukavina, avocat à la Cour, demeurant à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- 2.- Monsieur Pierre Welbes, indépendant, demeurant à B-6700 Arlon, 3, rue du Bourg (Belgique).
- 3.- Monsieur Aloyse Rommes, négociant, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.
- 4.- Madame Jacqueline Welbes, sans état, épouse de Monsieur Aloyse Rommes, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.
- 5.- Monsieur Jean-Paul Rommes, employé privé, demeurant à L-8217 Mamer, 16, rue Op Bierg.
- 6.- Monsieur Paul Welbes, directeur de société, demeurant à B-1380 Ohain-Lasne, 19, Chemin des Vieux Amis (Belgique).
- 7.- La société à responsabilité limitée de droit allemand BITBURGER BRAUEREI TH. SIMON, GmbH, avec siège social à D-54634 Bitbourg, 3, Römermauer (Allemagne), inscrite au registre de commerce de Bitbourg sous le numéro HRB 1048,

ici représentée par Monsieur Winfried Welter, employé privé, demeurant à D-54346 Mehring, Frankenstrasse 11 (Allemagne), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les comparants sub 3 à 6 sont ici représentés par Monsieur Pierre Welbes, préqualifié, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CAVES ROMMES, S.à r.l., avec siège social à L-8320 Capellen, Zone Industrielle Hireboesch, (R. C. Luxembourg B numéro 32.926), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 285 du 18 août 1990,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 512 du 9 novembre 1992,
- en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C numéro 311 du 7 juillet 1995,
- en date du 12 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 286 du 12 juin 1996,
- en date du 31 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 275 du 4 juin 1997;
- en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 919 du 17 juin 2002;
- en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1748 du 9 décembre 2002.

- Que les comparants sub 1 à 6 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Alain Rukavina, préqualifié, cède par les présentes quarante (40) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société de droit allemand BITBURGER BRAUEREI TH. SIMON, GmbH, prédésignée, ici présente et qui accepte par son mandataire.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille euros (14.000,- EUR), représenté par cent douze (112) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Aloyse Rommes, négociant, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano, seize parts sociales	16
2.- Madame Jacqueline Welbes, sans état, épouse de Monsieur Aloyse Rommes, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano, sept parts sociales	7
3.- Monsieur Pierre Welbes, indépendant, demeurant à B-6700 Arlon, 130, rue de Sesselich, trente-cinq parts sociales	35
4.- Monsieur Jean-Paul Rommes, employé privé, demeurant à L-8217 Mamer, 16, rue Op Bierg, sept parts sociales	7
5.- Monsieur Paul Welbes, directeur de société, demeurant à B-1380 Ohain-Lasne, 19, Chemin des Vieux Amis, sept parts sociales	7

6.- La société à responsabilité limitée de droit allemand BITBURGER BRAUEREI TH. SIMON, GmbH, avec siège social à D-54634 Bitbourg, 3, Römermauer (Allemagne), quarante parts sociales	40
Total: cent douze parts sociales	112

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version allemande.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et allemand, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreißig, den einunddreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Alain Rukavina, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- 2.- Herr Pierre Welbes, selbständig, wohnhaft in B-6700 Arlon, 3, rue du Bourg (Belgien).
- 3.- Monsieur Aloyse Rommes, négociant, wohnhaft in L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.
- 4.- Dame Jacqueline Welbes, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Aloyse Rommes, wohnhaft in L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.
- 5.- Herr Jean-Paul Rommes, Privatbeamter, wohnhaft in L-8217 Mamer, 16, rue Op Bierg.
- 6.- Herr Paul Welbes, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in B-1380 Ohain-Lasne, 19, Chemin des Vieux Amis (Belgien).
- 7.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes BITBURGER BRAUEREI TH. SIMON, GmbH, mit Sitz in D-54634 Bitburg, 3, Römermauer (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister von Bitburg unter der Nummer HRB 1048,

hier vertreten durch Herrn Winfried Welter, Privatbeamter, wohnhaft in D-54346 Mehring, Frankenstrasse 11, (Bundesrepublik Deutschland), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Komparenten sub 3 bis 6 sind hier vertreten durch Herrn Pierre Welbes, vorgenannt, auf Grund von vier (4) ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von den Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten ersuchen den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAVES ROMMES, S.à r.l., mit Sitz in L-8320 Capellen, Zone Industrielle Hireboesch, (H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 32.926), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 15. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 285 vom 18. August 1990,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 11. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 512 vom 9. November 1992,
- am 23. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 311 vom 7. Juli 1995,
- am 12. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 286 vom 12. Juni 1996,
- am 31. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 275 vom 4. Juni 1997;
- am 24. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 919 vom 17. Juni 2002;
- am 30. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1748 vom 9. Dezember 2002.

- Dass die Komparenten sub 1 bis 6 die einzigen Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft sind und dass die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung versammelt und gemäss Tagesordnung folgende Beschlüsse genommen haben:

Erster Beschluss

Herr Alain Rukavina, vorgenannt, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes BITBURGER BRAUEREI TH. SIMON, GmbH, vorgenannt, hier anwesend und dies annehmend durch ihren Bevollmächtigten, vierzig (40) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft.

Die nunmehrigen Gesellschafter erklären diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Die vorgenannte Zessionarin ist vom heutigen Tag an Inhaberin der ihr abgetretenen Gesellschaftsanteile.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Zession ist Artikel sechs (6) der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierzehntausend Euro (14.000,- EUR), eingeteilt in einhundertzwölf (112) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

1.- Herr Pierre Welbes, selbständig, wohnhaft in B-6700 Arlon, 3, rue du Bourg, (Belgien), sechzehn Anteile	16
2.- Monsieur Aloyse Rommes, négociant, wohnhaft in L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano, sieben Anteile	7
3.- Dame Jacqueline Welbes, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Aloyse Rommes, wohnhaft in L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano, fünf und dreissig Anteile	35
4.- Herr Jean-Paul Rommes, Privatbeamter, wohnhaft in L-8217 Mamer, 16, rue Op Bierg, sieben Anteile	7
5.- Herr Paul Welbes, Geschäftsdirektor, wohnhaft in B-1380 Ohain-Lasne, 19, Chemin des Vieux Amis (Belgien), sieben Anteile	7
6.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes BITBURGER BRAUEREI TH. SIMON, GmbH, mit Sitz in D-54634 Bitburg, 3, Römermauer (Bundesrepublik Deutschland), vierzig Anteile	40
Total: einhundertzwölf Anteile	112

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht französisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten gegenwärtige Urkunde in französisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung.

Auf Ersuchen derselben Komparenten und im Fall von Abweichungen des französischen und des deutschen Textes, ist die französische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Rukavina, J. Welbes, W. Welter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2003, vol. 522, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2003.

J. Seckler.

(017650.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

RD&C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 66.843.

Les actionnaires de RD&C S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 4 avril 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social a été transféré à 140 rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

RD&C S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017350.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

RD&C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 66.843.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signatures.

(017347.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

**INSINGER CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.466.

In the year two thousand three, on the fourteenth of March.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INSINGER CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 12, published in the Mémorial, Recueil C nv. 237 of April 14, 1998.

The meeting was opened by Mr Christian Tailleur, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mrs Déborah Buffone, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and subsequent amendment of the article 4 of the Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and decides to amend article 4 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le quatorze mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INSINGER CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 237 du 14 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Déborah Buffone, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Modifier l'objet social de Holding 1929 en Soparfi et modification afférente de l'article 4 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Tailleux, A. Braquet, D. Buffone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 46, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

G. Lecuit.

(017652.3/220/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

INSINGER CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

G. Lecuit.

(017654.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

P.F.H LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.500.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017424.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BUSSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.503.

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSSY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 58.503,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 339 du 1^{er} juillet 1997,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (€ 123.946,76),

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président signale que le capital était de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

que ce capital a été converti en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 20 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 174 du 31 janvier 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de EUR 876.053,24 (huit cent soixante-seize mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), sans émission d'actions nouvelles.

Le capital social est ainsi représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.

b) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

c) Modification afférente de l'article 5 des statuts avec suppression de toute référence à un capital autorisé;

d) divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de huit cent soixante-seize mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (€ 876.053,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (€ 123.946,76) à un million d'euros (€ 1.000.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

Le capital social est ainsi représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le prédit montant de huit cent soixante-seize mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (€ 876.053,24) a été payé moyennant un versement en espèces de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article cinq - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital autorisé, crée au moment de la constitution de la société (publiée le 1^{er} juillet 1997), ne peut plus être réalisé. L'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article cinq (5) des statuts.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à dix mille sept cents euros (€ 10.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.
 Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.
 Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.
 Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2003. – Reçu 8.760,53 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2003.

F. Kessler.

(017657.3/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

BUSSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.503.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003.

F. Kessler.

(017659.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

PROLOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 36, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 71.677.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature.

(017959.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

PROLOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 36, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 71.677.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature.

(017958.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

FIN TRADE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.164.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2002 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire.

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017425.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

BALKAN BEVERAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.295.

In the year two thousand three, on the thirteenth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SEEF HOLDINGS Ltd. having its registered office at Walkers House, P.O. Box 265G, George Town, Cayman Islands, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in F-Thionville, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B, by virtue of a proxy established on March 10th, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) it is the sole actual partner of BALKAN BEVERAGES, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 19, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 1111 of July 22, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on May 10, 2002, published in the Mémorial C number 1196 of August 11, 2002;

2) it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by an amount of twenty-seven thousand one hundred and twenty-five United States dollars (27,125.- USD) to bring it from its present amount of one hundred and fifty thousand twenty-five United States dollars (150,025.- USD) to one hundred and seventy-seven thousand one hundred and fifty United States dollars (177,150.- USD) by the issuing of one thousand eighty-five (1,085) new shares with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to the one thousand eighty-five (1,085) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of twenty-seven thousand one hundred and twenty-five United States dollars (27,125.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The subscribed capital is fixed at one hundred and seventy-seven thousand one hundred and fifty United States dollars (177,150.- USD) represented by seven thousand eighty-six (7,086) shares and may be increased as set forth in this Article 6.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of USD 27,125 is valued at 25,527.01 EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated are estimated at approximately (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEEF HOLDINGS Ltd., ayant son siège social à Walkers House, PO Box 265G, George Town, Cayman Islands, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Thionville, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée BALKAN BEVERAGES, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire soussigné du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1111 du 22 juillet 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1196 du 9 août 2002;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-sept mille cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (27.125,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis (150.025,- USD) à cent soixante-dix-sept mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (177.150,- USD) par l'émission de mille quatre-vingt-cinq (1.085) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille quatre-vingt-cinq (1.085) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de vingt-sept mille cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (27.125,- USD) est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 premier alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à cent soixante-dix-sept mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (177.150,- USD) représenté par sept mille quatre-vingt-six (7.086) parts sociales et pourra être augmenté tel que détaillé au présent article 6 des statuts.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 27.125,- est évalué à 25.527,01 EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ (1.400,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Correia, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 45, case 10. – Reçu 249,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

G. Lecuit.

(017667.3/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

BALKAN BEVERAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

G. Lecuit.

(017669.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

VITA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 67.891.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

C. Stiennon

Administrateur-Délégué

(017368.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 68.330.

In the year two thousand and three on the thirty-one of March.

Before Us, Maître M^e Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TROMPETE INVESTIMENTOS E SERVICOS LDA, a company incorporated under the laws of Madeira, with its registered office at Avenida do Infante, no 50, 9004-521 Funchal, Madeira, Portugal, here represented by Ms Linda Korpel, lawyer, residing in Metz, France, by virtue of a proxy given on March 28th, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole associate of the corporation STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., having its registered office at 202 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, has been incorporated under the laws of The Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hespérage (Grand-Duchy of Luxembourg) on January 6th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 283 of April 23, 1999. The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1098 of December 3, 2001.

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator Mr Stephen Keating, director, born on August 17, 1955, residing at One Computer Associates Plaza, Islandia, New York 11749, USA.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

TROMPETE INVESTIMENTOS E SERVICOS LDA, une société régie par les lois de Madeira, ayant son siège social à Avenida do Infante, n° 50, 9004-521 Funchal, Madeira, Portugal,

ici représentée par Mme Linda Korpel, juriste, de résidence à Metz, France, en vertu d'une procuration datée du 28 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 202 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire à Hespérage (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1999, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 23 avril 1999 et dont les statuts ont été modifié en date du 8 mai 2001 par acte de M^e Gérard Lecuit, prénommé, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1098 du 3 décembre 2001.

- qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur, Mr Stephen Keating, directeur, né le 17 août, 1955, demeurant au One Computer Associates Plaza, Islandia, New York 11749, USA.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 138S, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(017624.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

INTERNATIONAL EICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.096.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD04941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature.

(017620.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

INTERNATIONAL EICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.096.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le mardi 15 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2002. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 2 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Maurizio Cottella ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

INTERNATIONAL EICO S.A.

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017621.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.391.

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of February.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OCWEN FINANCIAL CORPORATION, having its registered office at 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach, Florida 33401, USA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Ronald Chamielec, comptable, residing in F-Lexy and Mr Delio Cipolletta, lawyer, residing in F-Bousse, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B,

by virtue of a proxy established on February 18, 2003,

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) it is the sole actual partner of OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a notarial deed, on November 4, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 7 of January 4, 2000. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on January 9, 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

2) it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by three hundred and thirty-one thousand euros (331,000.- EUR) to bring it from its present amount of six million two hundred and fifty-four thousand three hundred euros (6,254,300.- EUR) to six million five hundred and eighty-five thousand three hundred euros (6,585,300.- EUR) by the issuing of thirteen thousand two hundred and forty (13,240) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to the 13,240 new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of three hundred and thirty-one thousand euros (331,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at six million five hundred and eighty-five thousand three hundred euros (6,585,300.- EUR) represented by two hundred and sixty-three thousand four hundred and twelve (263,412) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated are estimated at approximately five thousand two hundred euros (5,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OCWEN FINANCIAL CORPORATION, ayant son siège social à 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach, Florida 33401, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à F-Lexy, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, demeurant à F-Bousse, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte notarié du 4 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 7 du 4 janvier 2000, dont les statuts

furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent trente-et-un mille euros (331.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante-quatre mille trois cents euros (6.254.300,- EUR) à six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cents euros (6.585.300,- EUR) par l'émission de treize mille deux cent quarante (13.240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 13.240 parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de trois cent trente-et-un mille euros (331.000,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cents euros (6.585.300,- EUR) représenté par deux cent soixante-trois mille quatre cent douze (263.412) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq mille deux cents euros (5.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 16CS, fol. 73, case 12. – Reçu 3.310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

G. Lecuit.

(017671.3/220/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

G. Lecuit.

(017672.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

NOUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.026.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2003:

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017432.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

**OZONE S.A., Société Anonyme.
(anc. OZONE HOLDING S.A.)**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 23.991.

L'an deux mille trois, le quinze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de OZONE HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B n° 23 991, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 février 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 133 du 21 mai 1986.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 384 du 17 juillet 1997.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Spinelli, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante mille (150.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de cent cinquante millions (150.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en OZONE S.A.

2. Changement de l'objet social «Holding» en «Société de Participations Financières», pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

3. Modification subséquente des articles 1, 2 et 13 des statuts.

4. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.

5. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.597,13 pour le porter de son montant actuel de EUR 3.718.402,87 à EUR 3.720.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

6. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 30,- avec diminution subséquente du nombre des actions.

7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de OZONE HOLDING S.A. en OZONE S.A., et ce avec effet à partir du 1^{er} janvier 2003.

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable, et ce avec effet à partir du 1^{er} janvier 2003.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, l'article 2 et l'article 13 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de OZONE S.A.»

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 3.718.402,87, divisé en 150.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 1.597,13 euros pour le porter de son montant actuel de EUR 3.718.402,87 à EUR 3.720.000,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 1.597,13 a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Sixième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 30,- avec diminution correspondante du nombre des actions de 150.000 à 124.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,- chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 124.000 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Septième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent vingt mille (3.720.000,-) euros (EUR), divisé en cent vingt-quatre mille (124.000) actions d'une valeur nominale de trente (30,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A-M. Charlier, S. Spinelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, vol. 1385, fol. 81, case 10. – Reçu 15,97 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(017633.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

**OZONE S.A., Société Anonyme.
(anc. OZONE HOLDING S.A.)**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 23.991.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 445 du 15 avril 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(017632.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

COATINGS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.452.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(017370.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

NOVABA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.926.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Maître Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

2. Maître Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue,

ici représenté par Maître Jim Penning, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVABA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations commerciales, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Maître Jim Penning, prénommé, trois cent neuf actions	309
2. Maître Philippe Penning, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Maître Jim Penning, prénommé,
 - b) Maître Philippe Penning, prénommé,
 - c) Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 28 août 1939, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Maître Jim Penning, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 52, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

G. Lecuit.

(017965.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

GOZEWIJN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.473.

Les actionnaires de GOZEWIJN S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 28 février 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Ont décidé de transférer le siège social à 140 rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

GOZEWIJN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017356.4/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

GOZEWIJN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(017352.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

OPTIMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Capital social: 2.000.000,- LUF.

Siège social: L-4646 Differdange, 64, rue St. Pierre.
R. C. Luxembourg B 79.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(017525.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

HDM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 46.426.

Les actionnaires de HDM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 7 avril 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social est transféré à 140 rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

HDM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017360.4/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

HDM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 46.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signatures.

(017358.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03034, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

IMMOBILIERE VAUBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.633.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 11 avril 2003, que les administrateurs et Commissaire aux Comptes suivants, leurs mandats étant venus à échéance, sont réélus pour une période d'un an:

- Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur, née le 18 mai 1941 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né le 27 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Armin Kirchner, administrateur, né le 29 décembre 1967 à Jutphaas, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Rui Fernandes Da Costa, administrateur, né le 2 mai 1974 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

- FIDUPLAN S.A., Commissaire aux Comptes, RCS N° B 44.563, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017354.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

LUXMETALSISTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 33.171.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03035, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017355.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

AUBEPINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 24.650.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017357.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

VP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C. Luxembourg B 40.159.

—
Il résulte:

- D'une lettre en date du 7 mars 2003 que Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à St Remy Sur Saone et Loire (France), ayant son adresse privée à L-8315 Olm, 8, rue du Commerce, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- Du procès-verbal du 2 avril 2003, les mandats suivants, Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur, née à Luxembourg le 18 mai 1941, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Monsieur Rui Fernandes da Costa, administrateur, né à Luxembourg le 2 mai 1974, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TMF LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, RCS n° 55.728, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant venus à échéance, que les actionnaires ont réélu comme administrateurs Madame Maggy Kohl-Birget et Monsieur Rui Fernandes da Costa, ont nommé Monsieur Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg comme administrateur et la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri comme Commissaire aux Comptes.

Les mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de juin 2005.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017362.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

PASSBITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 67.818.

—
Il résulte du contrat de transfert de part sociale en date du 7 février 2003 que LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. a transféré sa part sociale de la Société à SKYLINE MANAGERS LIMITED.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017548.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.436.

—
Ce rapport Annuel Audité de NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 a été enregistré le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04714, déposé à Luxembourg acte civil le 25 avril 2003.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(017366.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

ARGRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 26.856.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C. Dierkens

Directeur Délégué

(017371.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

DSA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature.

(017372.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

CERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 25.267.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(017375.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

MEDROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.567.

—
Décision prise lors de l'Assemblée Générale de la société MEDROM S.A.:

Augmentation du nombre de membres du conseil d'administration de 3 à 4.

Election de Madame Sandra Moll, directeur, demeurant à D-Merchweiler, comme nouveau membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 octobre 2002.

Pour extrait conforme

MEDROM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018050.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2003

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2002 clôturant par une perte de 70.765,44 USD.
Elle décide néanmoins la continuation des activités, conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales.
L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, Madame Denise Vervaeet et Madame Joëlle Lietz, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
En remplacement de Monsieur Bernard Ewen, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2003

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017384.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

P.I.M., S.à r.l., PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT,
Société à responsabilité limitée (en liquidation).
Capital social: 33.600,- EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.017.

EXTRAIT

Faisant suite à la cession d'une part sociale en date du 8 avril 2003, entre Monsieur Mauro Lanfranchi, demeurant à CH-6901 Lugano et la société BEL FA S.A., ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, les 65 parts sociales représentant le capital social se répartissent comme suit:

- Actionnaire unique: BEL FA S.A., détentrice de 65 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017426.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

P.I.M., S.à r.l., PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT,
Société à responsabilité limitée (En liquidation).
Capital social: 33.600,- EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.017.

EXTRAIT

Faisant suite à la cession d'une part sociale en date du 31 décembre 1999, entre Monsieur Alberto Biraghi, demeurant à CH-6901 Lugano et Monsieur Mauro Lanfranchi, demeurant à CH-6901 Lugano, les 65 parts sociales représentant le capital social se répartissent comme suit:

1. BEL FA S.A., détentrice de 64 parts sociales

2. Mauro Lanfranchi, détenteur de 1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017428.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

GRECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 82.923.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 14 février 2003 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Edouardos Stamatou de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 14 février 2003 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour GRECA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017387.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

CIRTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.806.

—
Board of Directors

- Mr. Pierluigi Ferrero, Chairman and Managing Director, residing at Via Ciovassino1, 20121 Milano, Italy
- Mr. Carlo Schlessler, Director, residing at avenue Monterey 23, L-2086 Luxembourg
- Mr. Roger Burri, Director, residing at route de Boiron 11, 1260 Nyon, Switzerland

Statutory Auditor

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Allocation of the result

The Annual General Meeting of Shareholders held on 6 March, 2003 has decided to brought forward the loss for the year ended December 31, 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01098. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017394.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SICPA COMMERCIAL INKS HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.882.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2003 que le nombre d'administrateurs a été diminué de 5 à 4 et que Monsieur Daniel Braun a démissionné de ses fonctions d'administrateur. Pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, avril 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017582.4/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.940.

Board of Directors

- Mr. Pierangelo Calegari, Chairman and Managing Director, residing at Via Guasto 17, Vigolzone (PC), Italy
- Mr. Carlo Schlessler, Director, residing at avenue Monterey 23, L-2086 Luxembourg
- Mr. Roger Burri, Director, residing at route de Boiron 11, 1260 Nyon, Switzerland

Statutory Auditor

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Allocation of the result

The Annual General Meeting of Shareholders held on 6 March, 2003 has decided to brought forward the loss for the year ended December 31, 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01061. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017396.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

VALIANT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.414.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD04949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(017613.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

VALIANT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.414.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 30 septembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 8 juillet 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Madame Donata Regis, administrateur de sociétés, demeurant à Dilsen (Belgique),
- Monsieur Hans Dermont, directeur, demeurant à Canabbio (Suisse),
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

VALIANT FINANCE S.A.

D. Regis / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD04950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017612.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.381.

Board of Directors

- Mr. Pierluigi Ferrero, Chairman and Managing Director, residing at Via Ciovassino 1, 20121 Milano, Italy
- Mr. Franco Girard, Director, residing at Via Dei Bossi 10, 20121 Milano, Italy
- Mr. Carlo Schlessler, Director, residing at avenue Monterey 23, L-2086 Luxembourg
- Mr. Roger Burri, Director, residing at route de Boiron 11, 1260 Nyon, Switzerland
- Mr. Michel Cicurel, Director, residing at rue Adolphe Yvon 2, 75116 Paris, France

Statutory Auditor

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Allocation of the result

The Annual General Meeting of Shareholders held on 6 March, 2003 has decided to allocate the profit for the year ended December 31, 2002 amounting to EUR 19,808,110.86 as follows:

	<i>EUR</i>
Profit for the year 2002	19,808,110.86
Loss brought forward	- 4,927,234.17
Distributable profit	<u>14,880,876.69</u>
Transfer to legal reserve	- 744,043.83
Profit brought forward	<u>- 14,136,832.85</u>
	<u>0.00</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01073. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017397.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

CRISTALLINI IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2003 que:

- Monsieur Eddy Dôme, Monsieur Riccardo Moraldi et Monsieur Jan Rottiers, ont été élus administrateurs, en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, Monsieur David De Marco et Monsieur Alain Lam, démissionnaires. Pleine et entière décharge leur est accordée.

Monsieur Eddy Dôme, Monsieur Riccardo Moraldi et Monsieur Jan Rottiers termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

- Le siège social a été transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017441.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

PROFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.841.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017517.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

COFIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.604.

Board of Directors

- Mr. Carlo De Benedetti, Chairman and Managing Director, residing at Via Foppettas 14, 7500 Saint-Moritz, Switzerland
- Mr. Michel Cicurel, Director, residing at rue Adolphe Yvon 2, 75116 Paris, France
- Mr. Pierluigi Ferrero, Director, residing at Via Ciovassino 1, 20121 Milano, Italy
- Mr. Carlo Schlessler, Director, residing at avenue Monterey 23, L-2086 Luxembourg
- Mr. Roger Burri, Director, residing at route de Boiron 11, 1260 Nyon, Switzerland

Statutory Auditor

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Allocation of the result

The Annual General Meeting of Shareholders held on 6 March, 2003 has decided to brought forward the loss for the year ended December 31, 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01088. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017398.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SENIMMOLUX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 74.329.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 14. Februar 2003

Am 14ten Februar 2003 wurde eine aussergewöhnliche Generalversammlung der Anonymen Gesellschaft SENIMMOLUX mit Sitz in L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar, dieselbe wurde am 28. Januar 2000 durch den amtierenden Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster beurkundet, eingetragen beim Handelsgericht in Luxemburg unter der Sektion B N° 74.329, einberufen.

Die Sitzung wurde unter der Präsidentschaft von Frau Gabriele Zangerle, Geschäftsführerin von Seniorenanlagen wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg eröffnet.

Als Sekretär wurde Herr Armin Becker, Bauunternehmer wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg bestimmt.

Die Versammlung ernannte als Skrudator Herr Fernand Pauly, Privatangestellter wohnhaft in L-7353 Lorentzweiler, 34, rue de Blaschette.

Die anwesende Aktionäre wie die Ihnen gehörende Aktien wurden auf einer gesonderten Liste angeführt, diese ist vom federführenden Büro diesem Bericht beigelegt um mit demselben eingetragen zu werden.

Da sämtliche Aktien vorhanden waren, wurde seitens der Aktionäre auf eine vorherige Einberufung mittels Frist verzichtet.

Die Präsidentin eröffnet die Sitzung und die versammelten Anwesende stellen fest, dass diese aussergewöhnliche Versammlung zur Tagesordnung folgendes aufweist:

Tagesordnung:

Wechsel des Gesellschaftssitzes

Diese Generalversammlung beinhaltet das gesamte gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft und kann somit gemäss den Satzungen, den auf der Tagesordnung erwähnten Punkt beschliessen.

Die anwesende Aktionäre erklären sich hiermit bestellt und im voraus über den zu befassenden Punkt der Tagesordnung informiert gewesen zu sein.

Somit wird die Tagesordnung erörtert und nachträglich wird einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Mit heutigem Beschluss wird der Gesellschaftssitz auf die folgende Adresse verlegt:

17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Da kein weiterer Punkt mehr auf der Tagesordnung stand wurde die Sitzung für beendet erklärt.

Unterzeichnet in Luxembourg am 14. Februar 2003.

G. Zangerle / A. Becker / F. Pauly

Präsidentin / Sekretär / Skrudator

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02652. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(017538.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

23710

CERIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.032.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 avril 2003 que:

- Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaires.

Le nouveau commissaire aux comptes reprendra le mandat de son prédécesseur.

- Le siège social de la société a été transféré du 187, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017445.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

NOVA COMEX TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.541.

—
EXTRAIT

Avec effet au 3 avril 2003, la société FIDEI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 50, Val Fleuri, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, de NOVA COMEX TRADE & FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 85.541, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri a donné sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

FIDEI S.A.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017450.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

WOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.622.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 janvier 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social de la société du 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de la société BM PARTS S.A. du poste d'administrateur-délégué et nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. au poste de président du Conseil d'Administration.

L'assemblée accepte la démission de la société PARTS INVEST S.A. du poste d'administrateur et nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD à ce même poste.

L'assemblée accepte la démission de la société PARTNERS SERVICES S.A. du poste d'administrateur et nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(017469.4/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

23711

NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.275.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2003 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant au 45, rue du Centre à B-Fauvillers
- Monsieur David de Marco, demeurant au 12, rue de Medernach à L-9186 Stegen
- Monsieur Eddy Dôme, demeurant au 8, Marvie, à B-Bastogne

ont été élus Administrateurs, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri, Mademoiselle Marie-Paule Mockel, et de la société GRIMSON SERVICES LTD.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge est accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Il résulte également de ladite Assemblée que Monsieur Olivier Dorier, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été élu Commissaire aux Comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Enfin, il résulte de la même Assemblée que le siège social est transféré du 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2003

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017452.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

LA ROCHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 47.035.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2003 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant au 45, rue du Centre à B-Fauvillers
- Monsieur David De Marco, demeurant au 12, rue de Medernach à L-9186 Stegen
- Monsieur Eddy Dôme, demeurant au 8, Marvie, B-Bastogne

ont été élus Administrateurs, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri, Mademoiselle Marie-Paule Mockel, et de la société GRIMSON SERVICES LTD.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge est accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Il résulte également de ladite Assemblée que Monsieur Olivier Dorier, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été élu Commissaire aux Comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Enfin, il résulte de la même Assemblée que le siège social est transféré du 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017457.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

RECAMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.630.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(017576.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2711 Luxembourg, 34, rue Richard Wagner.
R. C. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature
Mandataire

(017531.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

M.A.S. IMPORT-EXPORT, GmbH, Société à responsabilité limitée.
Capital social: 2.000.000,- LUF.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 6, rue Jean-PierreThill.
H. R. Luxembourg B 50.451.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature
Mandataire

(017530.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.216.

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique en date du 24 avril 2003 que les deux gérants suivants ont été nommés:

- Monsieur Mathew Lewin, conseiller en fiscalité, né le 22 novembre 1969, demeurant à Wrekin View Cottage, Wittington, Shrewsbury, Shropshire, SY4 4QE, United Kingdom;
 - Monsieur François Pfister, avocat, né le 25 octobre 1961, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Le Conseil de gérance se compose dès lors de la manière suivante:
- Monsieur Sam Sinasohn, comptable, demeurant à 4976 Concannon Court, San Diego, California, CA 92130, USA;
 - Monsieur Steven Jaye, administrateur, ayant sa résidence à 6611, Muirlands, La Jolla, California, USA;
 - Monsieur Mathew Lewin, conseiller en fiscalité, né le 22 novembre 1969, demeurant à Wrekin View Cottage, Wittington, Shrewsbury, Shropshire, SY4 4QE, United Kingdom;
 - Monsieur François Pfister, avocat, né le 25 octobre 1961, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017593.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.
